

**Contrôle  
continu**

Spécialité

Résumés de cours

Exercices

Contrôles

Corrigés

# Sciences économiques & sociales

Résumés de cours, exercices et contrôles corrigés

**1<sup>re</sup>**

*2<sup>e</sup> édition*



# 1

## Comment un marché concurrentiel fonctionne-t-il?

### Exercices de sensibilisation

#### 1 Les marchés



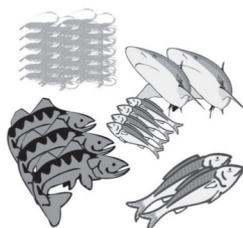
BIENS ALIMENTAIRES



AUTOMOBILE



PUCES



CRÉE



FLEURS



VALEURS

Précisez pour ces marchés qui sont les vendeurs, qui sont les acheteurs et si l'acheteur peut oui ou non négocier le prix qu'il va payer ?

## 2 Les différents types de productions

Précisez pour les activités suivantes s'il s'agit d'une production marchande, d'une production non marchande ou bien d'une production domestique (une seule croix par ligne).

Activités	Production marchande	Production non-marchande	Production domestique
Artisan cordonnier qui répare des chaussures			
Agriculteur exploitant qui produit des céréales			
Maçon qui fait des travaux dans sa maison			
Jean-Paul qui prépare des desserts pour l'anniversaire de son enfant			
Mécanicien qui répare des automobiles au garage « Cass'Auto »			
Employé(e) de « Pôle emploi » qui s'entretient avec un chômeur			

## 3 Les différents types de biens et services

Aujourd'hui, dans une économie développée on produit une très grande diversité de biens et de services. Cette multitude de produits est accrue par le développement des services marchands et non marchands.

Les biens sont des objets physiques. Exemples : une pomme, un stylo-bille, un téléphone portable, un ordinateur, une route, un pont, etc.

Les services se caractérisent essentiellement par la mise à disposition ou la mise en œuvre d'une capacité technique ou intellectuelle. Exemples : une coupe de cheveux, un diagnostic médical, un cours d'anglais, une séance de cinéma, etc.

Pour tous les biens et services marchands, il existe une demande qui s'évalue à l'aide d'un prix. Pour tous les biens et services non marchands, la demande s'exprime dans l'acte de consommation. Celui-ci est gratuit ou bien quasi gratuit (le prix est inférieur à 50 % des coûts de production).

Complétez le tableau ci-dessous (à l'aide d'une croix, une seule croix par ligne) :

<b>Types de biens ou services</b>	<b>Biens marchands</b>	<b>Biens non marchands</b>	<b>Services marchands</b>	<b>Services non marchands</b>
<b>Productions</b>				
Un jardin public				
Un DVD				
Un livre de poche				
Un spectacle au Stade de France				
Un rendez-vous avec une conseillère d'orientation				
Une entrée à la piscine municipale				
Une journée au parc de loisirs Astérix				
Une intervention des pompiers dans un lycée				

## Résumé de cours

### 1. Qu'est-ce qu'un marché concurrentiel ?

Le terme « marché » désigne plusieurs réalités... C'est dans son sens le plus commun le lieu où l'on peut se rendre pour s'approvisionner en biens d'alimentation, d'habillement, etc.

Les grands marchés nationaux ou régionaux tels que les Halles de Paris de 1852 à 1969 et aujourd'hui le marché de Rungis (Val-de-Marne, 94152) sont aussi des marchés mais ils sont réservés à des commerçants qui viennent s'approvisionner sur ces marchés « en gros » pour assurer leur activité de commerce « au détail » dans une boutique ou sur un marché local. Ces marchés petits ou grands sont géographiquement limités (d'une centaine de m<sup>2</sup> à plusieurs hectares) mais ils peuvent vendre des produits du monde entier.

Le sens générique désigne un marché réel tel que le marché de l'automobile, le marché du prêt à porter, des tulipes... Pris dans son ensemble, il correspond à un lieu abstrait (représenté par des données statistiques sur le nombre d'acheteurs de vendeurs, des chiffres d'affaires, des prix, des qualités bien définies, etc.) mais qui peut se concrétiser dans des espaces bien réels : le concessionnaire qui vend des automobiles, les magasins d'habillement (grande surface spécialisée ou non, réseau d'une enseigne spécifique, commerce de proximité indépendant...), les marchés aux fleurs quel que soit leur type (grande surface, marché régional...). Dans ce sens générique, on trouve également les marchés : monétaire (marché interbancaire), financier (actions, obligations), de matières premières agricoles (céréales, sucre...) ou non (pétrole, manganèse, or...). Ces marchés sont les plus virtuels. Acheteurs et vendeurs négocient de très grandes quantités de produits qu'ils ne voient jamais.

**Un marché** est un lieu de rencontre, réel ou virtuel, entre des acheteurs (ou demandeurs) et des vendeurs (ou offreurs) qui peuvent déterminer les quantités et les prix des biens et/ou des services échangés.

Le marché concurrentiel est le modèle de base non seulement de la théorie économique mais également des pratiques communes aux acheteurs et vendeurs sur un grand nombre de marchés. Les modalités de fonctionnement de ce marché concurrentiel sont fondées sur plusieurs principes théoriques ou hypothèses. Mais comme le précise Adam Smith, dans la *Richesse des Nations*, la concurrence c'est d'abord un **droit** qui doit être protégé par la garantie d'un accès totalement libre au marché des acheteurs et vendeurs. Toujours selon A. Smith, la concurrence c'est aussi un **processus** induit par les comportements des offreurs (ou les marchands).

## Les règles de droit du fonctionnement d'un marché

Des règles organisent les marchés et permettent leur développement. On peut distinguer les règles formelles qui nécessitent l'action des pouvoirs publics ou d'administrations publiques (État, région, commune) ou bien d'administrations privées (syndicats de marchands, de producteurs, de consommateurs...) des règles informelles qui sont établies directement par les offreurs et demandeurs d'un marché précis.

Trois questions fondamentales et préalables se posent sur tous les marchés : Qui possède quoi ? Que peut-on échanger ? Comment peut-on le faire ?

### Les droits de propriété

- Les droits de propriété répondent à la question : qui possède quoi ?

Le droit de propriété peut se définir à partir de trois attributs : le droit d'utilisation du bien ; le droit de percevoir des revenus de ce bien ; le droit de disposer de ce bien comme on l'entend : donation, vente, transformation, voire destruction... Le droit de propriété concerne des biens fonciers (terres, bois), mobiliers (meubles, œuvres d'art, livres...) et immobiliers (maison, appartement, atelier, usine...). Mais il concerne également des biens immatériels ou incorporels comme les brevets, les droits d'auteur, les marques déposées, etc. Le droit de propriété à trois caractères fondamentaux :

- Il est exclusif : en principe un bien appartient à un seul propriétaire ;
- Il est absolu : le propriétaire peut faire ce qu'il veut de son bien ;
- Il est perpétuel : le droit subsiste autant que le bien.

Ces trois caractères connaissent des aménagements décidés par la loi. Il n'est pas toujours exclusif. La propriété collective existe par exemple pour les parties dites communes (escalier, ascenseur, couloirs, etc.) d'un immeuble en copropriété. Il n'est pas toujours absolu. Un bien immobilier classé monument historique contraint son propriétaire à respecter des règles liées à ce bien. Il n'est pas toujours perpétuel. Pour les droits d'auteur, il est limité à la durée de vie de l'auteur à laquelle la loi a ajouté un droit de soixante-dix ans de plus après décès.

Le droit de propriété s'acquiert par contrat (à titre onéreux ou à titre gratuit) par la voie successorale ou par la prescription acquisitive. Cette dernière expression signifie que l'usage durable d'un bien peut au bout d'un certain temps (30 ans par exemple) vous rendre propriétaire de ce bien sans aucun contrat ni versement d'argent.

## Les règles formelles et informelles

Les règles formelles et informelles répondent aux questions « que peut-on échanger ? » et « comment peut-on le faire ? »

Les règles formelles correspondent :

- à l'ensemble des lois qui sont votées par les États pour organiser les marchés et garantir la validité des échanges ;
- aux règlements décidés par les institutions chargées de la gestion de ces marchés (par exemple, l'Autorité des marchés financiers « AMF » créée en 2003 a pour missions : de protéger l'épargne investie dans les produits financiers, d'informer les investisseurs, de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers et de réguler ces marchés).

Une des premières règles formelles pour faciliter l'organisation et le bon fonctionnement des marchés est de garantir la valeur de la monnaie utilisée. Sans cette garantie, les échanges sont plus compliqués. Ils nécessitent des opérations de vérification de la valeur de la monnaie et des opérations de change des monnaies qui peuvent nuire à la qualité des échanges et décourager les marchands et leurs clients. Pour garantir la valeur de leur monnaie, les États ont notamment décidé d'accorder un privilège d'émissions des billets de banque à leur banque centrale. (En France, ce privilège a été accordé à la Banque de France en 1848.)

Exemples de lois qui protègent le bon fonctionnement du marché concurrentiel :

- Lois qui protègent la concurrence entre les producteurs.
- Lois sur les informations obligatoires concernant les produits (poids et mesures légales, caractéristiques des produits, composition des produits alimentaires, affichage des prix) qui protègent le consommateur.
- Lois sur la publicité pour protéger à la fois le consommateur et la loyauté de la concurrence.

Les règles informelles sont créées par l'action des acheteurs et vendeurs sur les marchés. Elles sont déterminées par des comportements attendus, des pratiques communes considérées comme de bonnes pratiques. Elles sont généralement le produit :

- de la confiance,
- de rapports de force,
- d'un contexte social et politique donné.

De par ses droits et ses règles qui déterminent son mode de fonctionnement, le marché est une **Institution**.

### Les différents types de marché selon leur degré de concurrence

Offreurs Demandeurs	Unique	Petit nombre	Multitude
Unique	Monopole bilatéral	Monopsone contrarié	Monopsone
Petit nombre	Monopole contrarié	Oligopole bilatéral	Oligopsone
Multitude	Monopole	Oligopole	Concurrence parfaite

Tableau établi par Heinrich von Stackelberg (1905-1946).

## 2. Les déterminants de la demande et de l'offre sur les marchés concurrentiels

### Les déterminants de l'offre

- Le prix du marché
- Les prix de revient ou coûts de production
- Les prix des autres biens, notamment les biens substituables qui peuvent être remplacés l'un par l'autre sans modifier la satisfaction du consommateur (deux automobiles de même catégorie) ou les biens complémentaires qui ne peuvent pas être consommés l'un sans l'autre (l'énergie électrique et l'ordinateur).

### Les déterminants de la demande

- Le prix du marché
- Les prix relatifs des autres biens consommés
- Les revenus
- Les goûts (voir En savoir plus)

**Offre et Demande** sont liées par les prix et les quantités disponibles de biens et de services. Si l'offre d'un bien est supérieure à la demande de ce même bien, son prix sera revu à la baisse, et inversement si la demande est supérieure à l'offre son prix sera revu à la hausse.

Les variations des prix et des revenus modifient les conditions d'offre et de demande. On peut mesurer l'ampleur de ces variations en calculant des élasticités.

**L'élasticité.** Les variations de la demande induites par les variations de prix se calculent à l'aide de l'élasticité de la demande par rapport au prix. On peut également calculer l'élasticité prix par rapport à l'offre et des élasticité de la demande par rapport aux revenus. Les élasticité varient en fonction des comportements des individus et bien sûr en fonction des produits. Calculer une élasticité, c'est toujours faire un rapport entre deux variations relatives et cela quelle que soit l'élasticité que l'on souhaite déterminer. Dans le cas d'une élasticité demande/prix on fait le rapport entre la variation relative de la demande et la variation relative du prix pour un produit déterminé. Pour un produit X, on pourra ainsi écrire que l'élasticité demande/prix est égale au rapport : Variation relative de la quantité demandée du bien X/Variation relative du prix du bien X.

Par exemple, si le prix du produit X passe de 10 euros à 12 euros et que la demande baisse de 1 000 unités vendues à 900 unités vendues, l'élasticité E de la demande par rapport au prix sera égale à :

$$\frac{(900 - 1\,000)/1\,000}{(12 - 10)/10} = \frac{-0,1}{0,2} = -0,5$$

Ce résultat signifie que pour ce bien X, une hausse d'une unité de prix induit une diminution de la demande de 0,5 unité de produit X.

Les différents cas d'élasticité de la demande par rapport au prix	Nature de la demande	Types de produits
$E = -1$	Élasticité unitaire ou proportionnelle	Cas théorique sans exemple précis
$E = 0$	Inélasticité, quelle que soit la variation de prix, la quantité demandée ne varie pas	Produits indispensables
$0 > e > -1$	Rigide ou faiblement élastique, les variations de la quantité demandée restent faibles quand les prix augmentent ou quand ils diminuent	Produits peu substituables ou de première nécessité
$e < -1$	Élastique à très élastique, les variations de la quantité demandée sont importantes quand les prix augmentent ou quand ils diminuent	Produits substituables. plus le produit est substituable plus la valeur de l'élasticité est négative